

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13 (10+ 3 proc)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le 30 septembre, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 23 septembre 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<u>Absente</u>	MOUTIER Chantal	<u>POUR</u>
BARTEAU Etienne	<u>Absent</u>	LEONARD Roger	<u>POUR</u>	PELLEVOISIN Joël	<u>Absent</u>
BAZINET Bernard	<u>POUR</u>	MALLE MANCHE Valérie	<u>POUR</u>	PEYRAZAT Pierre	<u>POUR</u>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>POUR</u>	PIALHOUS Laurent	<u>POUR</u>
GRASSET Marie-Madeleine	<u>POUR</u>	METIFEU Francis	<u>POUR</u>	ROUMAT Gérard	<u>POUR</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (Procuration donnée à M. Pierre PEYRAZAT)
Joël PELLEVOISIN (procuration donnée à M. Bernard BAZINET)
Monique JULIEN (procuration donnée à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: Monsieur Jean-Gérard ABBES
Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETARE DE SEANCE Laurent PIALHOUS

2015-47 Admissions en non-valeur sur le budget principal

objet : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2006-2007-2008-2009-2010-2011 pour un montant de 1235,15 euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 14 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

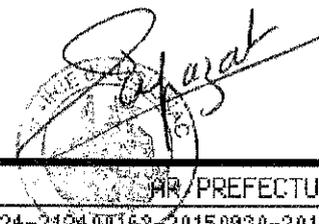
- o accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes de la cantine et de la garderie des années précitées d'un montant de 1235,15 euros:
- o décide d'ouvrir les crédits de dépenses nécessaires aux comptes 6541 (316,81 €) et 6542 (918,34 €) sur le budget principal 2015 de la commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 octobre 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 06 octobre 2015
Page 1 sur 1



PRÉFECTURE
024-213400162-20150930-2015_47-DE
Reçu le 19/10/2015